

## QUERELLE DES ANCIENS ET DES MODERNES SUR LES FACTEURS DE LA QUALITÉ DU VIN

### I. — THÉORIES MODERNES :

#### LA QUALITÉ DU VIN EST L'EXPRESSION D'UN MILIEU NATUREL

Géographes et techniciens d'aujourd'hui s'accordent généralement à reconnaître que la répartition géographique des vignobles et les différences locales qui paraissent dans la qualité de leurs produits sont déterminées par les propriétés du sol et du climat. Ils posent en principe que la qualité d'un vin provenant d'un cépage donné est un effet du milieu naturel où ce cépage est cultivé, et que, parmi les composantes de ce milieu, la constitution du sol exerce une influence décisive. On pourrait citer, entre autres expressions caractéristiques d'une opinion communément répandue parmi nos contemporains, ce passage d'une étude où les agronomes André et Robert Villepigue recherchent les critères de l'aire de production des vins de Saint-Émilion. L'agronome-expert, disent-ils, « devra s'en tenir aux seules notions orographiques et géologiques du sol et du sous-sol. De sorte que l'étude de l'aire de production se réduit encore à celle du sol régional ». Ils indiquent plus loin que « le calcaire à astéries et l'argile calcaire à *ostrea longirostris* supportent les meilleurs crus de Saint-Émilion, et le calcaire de Saint-Émilion les seconds »<sup>1</sup>.

Ces principes ont trouvé depuis peu une consécration officielle dans les textes législatifs ou juridiques concernant la protection des appellations d'origine des vins. Un arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux en date du 25 juin 1936 précise que les mots *aire de production* doivent s'entendre « non pas d'une aire géographique stricte, mais de terrains qui, par leur composition, par leur exposition, produisent des vins dotés d'une appellation ou sont susceptibles de les produire ». Des termes géologiques s'introduisent dans les textes qui délimitent ces aires. Un décret du 15 mai 1936 précise que seuls auront droit à l'appellation contrôlée *Arbois* les vins qui auront été récoltés sur les parcelles du canton d'Arbois présentant des caractéristiques géologiques définies. Un autre, du 29 mai 1936, concernant Château-Chalon, réserve le privilège de l'appellation aux vins récoltés « sur les pentes au pied de la falaise du Bajocien ». D'autres encore dénoncent certains terrains, tels que les alluvions récentes, comme incompatibles avec une production de qualité.

La doctrine implique enfin une certaine conception de l'histoire de nos vignobles. Elle conduit à représenter le premier acte de cette histoire comme une exploration attentive de tout ce que le sol de notre pays pouvait offrir d'emplacements naturellement doués pour la culture de la vigne. A ceux de ces emplacements qui auraient été reconnus dotés du plus parfait ensemble d'aptitudes physiques serait échu le rôle de porter les vignobles les plus

1. *Revue de Viticulture*, 1935, p. 18 et 21.

fameux. Un récent article des *Annales de Bourgogne*, traitant des origines du vignoble bourguignon, s'achève sur cette conclusion : « Qu'est-ce à dire, sinon que les subtiles qualités du sol ont joué le rôle primordial, que, dès la fin du 1<sup>er</sup> siècle, les fondateurs du vignoble bourguignon ont su choisir et découvrir les meilleurs terrains, la meilleure exposition ?<sup>1</sup> »

De même, lorsqu'un relief favorablement exposé porte des vignes de choix sur une moitié de son étendue et non sur l'autre, on suppose que cette dernière était affectée de quelque désavantage de nature qui a rebuté les créateurs du vignoble. L'observateur objectif et sagace qu'était Risler, ne croyant pas possible de chercher ailleurs que dans la nature les causes qui expliquent la présence de grands crus sur la côte de Vertus en Champagne et leur absence sur la côte semblable, et proche, de Sézanne, imagine que celle-ci est plus exposée que sa voisine aux brumes montant des terrains humides du voisinage<sup>2</sup>.

## II. — OLIVIER DE SERRES :

« SI N'ÊTES EN LIEU POUR VENDRE VOTRE VIN, QUE FERIEZ-VOUS  
D'UN GRAND VIGNOBLE ? »

L'idée que les vignobles de qualité se sont établis dans les milieux naturels les plus propres à produire de bons raisins paraît aller de soi, découler du simple bon sens. Elle n'eût pas contenté cependant ceux qui, il y a trois siècles et demi, se pénétraient du *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres. Sur ce point comme sur bien d'autres, l'intérêt des études rétrospectives est de nous obliger à remettre en question des opinions aujourd'hui généralement admises, et de nous mettre en garde contre les représentations trop simples que nous nous faisons parfois du lien qui attache les œuvres humaines aux réalités physiques.

Aux yeux des hommes des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, la viticulture de qualité se distinguait tout d'abord en ceci qu'elle était onéreuse. Quand elle était autre chose qu'un simple luxe, et qu'elle visait le profit commercial, il lui fallait donc, de nécessité, s'installer en des lieux favorables à la vente de ses produits. La « débite », c'est-à-dire la façon dont se présentent les possibilités de débit, sera, dit Olivier de Serres<sup>3</sup>, « la règle de notre vignoble ». Elle en déterminera l'emplacement, l'importance et le caractère. Or, avant les chemins de fer, les plus belles possibilités de débit, celles qu'assuraient les

1. E. THÉVENOT, *Les origines du vignoble bourguignon d'après les documents archéologiques* (*Annales de Bourgogne*, XXIII, 1951, p. 266).

2. *Géologie agricole*, 1889, t. II, p. 139. L'interprétation de Risler se heurte à la résistance des faits. On constate au premier coup d'œil jeté sur la carte que la côte de Champagne, entre le Petit Morin et la Seine, domine le plus souvent des terrains secs, que les vents dominants poussent les vapeurs des marais de Saint-Gond vers la côte de Vertus et non vers celle de Sézanne, et que, dans l'ensemble du vignoble champenois, le seul coteau dont le pied baigne dans l'eau est précisément celui qui porte, au-dessus du port fluvial de Cumières, les fameux crus « de Rivière » aux environs d'Ay et de l'abbaye d'Hautvillers.

3. *Le Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs*, Édition de la Société d'Agriculture du Département de la Seine, 1804, p. 221, col. 2.

liaisons faciles avec les grands marchés de l'Europe septentrionale, où le vin se vendait au plus haut prix, étaient limitées aux abords des ports maritimes, des rivières navigables et de quelques grandes routes de terre, aptes aux charrois lourds. Là où, faute de communications suffisantes, s'évanouissait l'espoir d'une vente lucrative sur les marchés lointains, disparaissait aussi l'émulation qui incitait les viticulteurs à relever la qualité de leurs produits. J'ai montré ailleurs<sup>1</sup> comment c'était le cas, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la partie centrale du Périgord, privé de bonnes communications fluviales à cause du Saut de la Gratusse qui, entre Lalinde et Bergerac, verrouillait la voie navigable de la Dordogne. Le Berry central, qui souffrait du même désavantage, donnait lieu aux mêmes observations. Les descripteurs de cette province, jusqu'à l'époque du phylloxéra, ne manquaient pas de marquer la différence, encore aujourd'hui perceptible, entre le vignoble des environs de Bourges, d'où provenaient des vins inférieurs, consommés sur place, et le vignoble délicat des environs de Sancerre, dont les produits réputés s'exportaient au loin, avec l'aide de la navigation de la Loire. Un contraste non moins accusé, mais plus étonnant parce qu'allant à l'encontre des indications du climat, opposait, avant le XIX<sup>e</sup> siècle, ce même vignoble de Bourges à celui qui s'était formé, à l'extrême Nord du cours de la Loire, autour du port fluvial et du grand carrefour d'Orléans. Sur les terres plates et submersibles du Val de Loire, que balaie librement le vent du Nord-Ouest, et qu'on dit volontiers incapables de produire d'autres vins que ceux dont on fait du vinaigre, les Orléanais, dans les derniers siècles du moyen âge et au XVI<sup>e</sup> siècle encore, entretenaient de précieuses vignes d'*auvernat* (c'est ainsi qu'ils nommaient le pinot de Bourgogne) d'où ils tiraient un vin de haute renommée, que le roi d'Angleterre, au XIII<sup>e</sup> siècle, faisait acheter pour sa table<sup>2</sup>, et que Rabelais égalait au vin de Beaune<sup>3</sup>. C'est du vin d'Orléans que Cambrai offre à son gouverneur, Don Alonzo de Mendoza, lorsqu'il fait son entrée dans la ville en 1597<sup>4</sup>.

A la même époque, et sous un climat sensiblement plus chaud que celui d'Orléans, restaient inemployées, sur les versants des vallées de la Champagne berrichonne, de grandes étendues de sols calcaires, pierreux et secs, où la vigne eût donné sans difficulté de fort bons produits<sup>5</sup>. Mais la difficulté que l'absence de voies navigables opposait, en ce pays, à l'exportation des vins, y contrariait l'éveil des vocations et des ambitions viticoles. A Orléans,

1. *Grands traits d'une géographie viticole de la France* (Publications de la Société de Géographie de Lille, 1943, p. 39-40).

2. Exemples en 1206 et en 1215 dans *Rotuli litterarum clausarum*, p. 65, col. 2, et p. 185, col. 1.

3. Cinquième livre, 34.

4. Arch. communales de Cambrai, EE 79. — Nombreux témoignages de la grande réputation du vin d'Orléans dans Ch. CUISSARD, *Le vin orléanais dans la poésie et dans l'histoire* (Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles Lettres et Arts d'Orléans, 5<sup>e</sup> série, t. V, 1905, p. 59-107).

5. En 1868, encore, le Dr GUYOT, au tome III de son *Étude des vignobles de France*, signalait le fait et s'en étonnait. Le canton de Dun-le-Roi, écrivait-il (p. 184), « est presque exclusivement assis sur l'oolithe moyenne ; il présente partout des terres perméables, à pierres calcaires fragmentaires, des plus propres à la vigne, dont il ne cultive encore que 90 ha., sur une étendue totale de 25 000 ».

au contraire, les commodités de la navigation de la Loire et des charrois à travers la Beauce encourageaient les habitants à cultiver la vigne à « grant sumpt frais et despense », comme il est dit en des Lettres royales<sup>1</sup> de 1451, et pour en tirer, certes, autre chose que du vinaigre. Les vins d'Orléans, écrivait un auteur de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, « attirent non seulement les marchands de France, mais encore ceux d'Angleterre et d'autres pays à s'en aller charger, et ce qui favorise les Orléanais pour ce trafic... est la rivière de Loire, qui fait qu'on transporte aisément beaucoup de choses dedans et dehors le royaume »<sup>2</sup>.

L'habitude une fois prise d'apporter de grands soins à la viticulture ou de lui en donner peu, on en vient vite à attribuer aux dispositions naturelles des lieux les effets de ces différences dans le comportement des vignes. Il est ordinaire que, dans les régions privées de liaisons faciles avec les grands centres de consommation, la mauvaise qualité du vin, si favorables que puissent être pourtant les dispositions du sol et du climat, soit acceptée comme une fatalité. Des appréciations décourageantes comme : « Les vins du Périgord ne seront jamais bons »<sup>3</sup>, y sont partout répétées et tenues pour vérités d'expérience. Quiconque s'inscrirait en faux contre elles et voudrait faire comprendre aux habitants qu'ils pourraient, s'ils s'en donnaient la peine, produire eux aussi de bons vins, aurait peine à se faire entendre, si jamais il y parvenait. Quand furent étudiés, en 1778, les moyens de rendre navigable la rivière de Claise, afin d'améliorer les débouchés du Berry occidental et de la Touraine méridionale en direction de la Loire, l'enquête faite sur l'utilité du projet aboutit à une conclusion négative, principalement fondée sur cette remarque : Le vin est d'une qualité qui « ne souffre pas l'exportation.... Il est consommé dans le pays et suffit à la consommation des habitants »<sup>4</sup>. Il n'était mauvais, en réalité, que parce qu'il n'était récolté qu'en vue de cette consommation locale.

Il est hors de doute que, dans le choix de ses emplacements de prédilection, la viticulture de qualité a, autant que le permettait le climat, fait prévaloir les exigences du commerce du vin sur celles de la culture de la vigne.

### III. — LA QUALITÉ DU VIN CONSIDÉRÉE COMME L'EXPRESSION D'UN MILIEU SOCIAL

Des faits qu'on vient d'exposer, on trouve, chez Olivier de Serres et ses contemporains, une conscience plus nette que chez les géographes et les agronomes d'aujourd'hui. Nos ancêtres accordaient davantage à l'efficiencé du vouloir humain, non seulement dans l'interprétation qu'ils donnaient de la répartition géographique de nos grandes régions viticoles, mais aussi dans l'idée qu'ils se faisaient des circonstances qui expliquaient, à l'intérieur

1. Arch. départ. Loiret, AA 5.

2. D. T. V. Y. (D'AVITY), *Les estats, empires, royaumes et principautez du monde*, 1665, p. 63, col. 2. La première édition de l'ouvrage est de 1619.

3. D<sup>r</sup> J. GUYOT, *Étude des vignobles de France*, t. I, 1868, p. 523.

4. Arch. départ. Cher, C 124.

de chacune de ces régions, les variations locales de la qualité du vin.

C'est dans l'ordre social et non dans la nature qu'ils situaient les plus décisives de ces circonstances. Ils pensaient que, sur un même terrain, la vigne du vigneron, c'est-à-dire celle du viticulteur populaire, ne pouvait donner d'aussi bon vin que celle du bourgeois ou du noble.

Non certes que l'effet de la constitution du sol sur la qualité du vin échappât à leur observation, mais — et c'est en quoi ils se séparent de nos théoriciens modernes — ils tenaient le rang social du récoltant pour un élément plus décisif. A Bordeaux, en 1723, le géographe Claude Masse, dans le commentaire dont il accompagne ses admirables cartes, introduit cette indication caractéristique : « Dans la réputation des crus de grave il y a beaucoup d'entêtement, car souvent, de deux pièces de vigne séparées par un sentier, dont l'une appartient à un président ou homme de distinction, celle-ci se vendra beaucoup plus cher que celle qui appartiendra à un paysan<sup>1</sup>. » Ce n'est donc pas seulement la qualité du produit, c'est la valeur du fonds lui-même que les marchands, qui vivent de réalités et non de théories, mettent en rapport avec le rang social du possesseur. Il reste quelque chose de ces anciennes conceptions dans l'usage où est toujours le commerce bordelais de distinguer des *crus classés*, des *crus bourgeois* et des *crus paysans*<sup>2</sup>.

Il est de fait que l'exploitant qui produit pour son propre compte et qui supporte seul toute la charge des frais de culture et de vinification mesure ses mises de fonds à l'échelle de ses possibilités. Il renonce inévitablement, quand il est de condition modeste, aux pratiques onéreuses qu'exige la viticulture de qualité et notamment aux amendements massifs par lesquels plus d'un maître opulent a réussi à transformer les propriétés naturelles du sol de ses vignes. Dieu ayant donné à l'homme, dit Olivier de Serres, « la liberté de manier la terre à son plaisir », il est toujours possible de « surmonter les imperfections naturelles » du sol d'une plantation. Mais l'opération coûte cher. Elle est de celles qu'il faut entreprendre « sans regarder aux frais »<sup>3</sup>, et les mentions qu'on en trouve çà et là dans les textes font juger de l'ampleur où elle a pu atteindre. Si favorable que soit l'emplacement choisi, il est toujours possible, à qui peut dépenser sans compter, d'apporter de substantielles améliorations à l'état naturel du terrain. Il faut que la côte de Champagne en ait reçu d'innombrables pour qu'un agronome ait pu dire des vignes de ce lieu fameux qu'elles poussent « dans un sol artificiel qui a fini par acquérir, à force d'apports incessants, une constitution qui favorise à un haut degré leur prospérité. Leur culture peut se comparer en quelque sorte à la culture maraîchère, dans laquelle on accumule dans un sol superficiel les éléments fertilisants nécessaires à la production des récoltes »<sup>4</sup>.

Dans les situations où le défaut de pente se fait sentir, comme il arrive

1. *Mémoire sur les environs de Blaye, Bourg et Bordeaux*, Bibliothèque du Génie, Ms. in-4°, 139, p. 47-48.

2. E. FERRET et C. COCKS, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 1866.

3. *Le Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs*, ouvr. cité, p. 212-213.

4. MUNTZ, *Recherches sur les vignobles de la Champagne*, 1893, p. 21.

souvent aux environs de Bordeaux, le drainage est l'une des opérations nécessaires à la préparation du sol de la plantation, et c'est peut-être, pour une part, au soin avec lequel il avait été conduit chez M<sup>r</sup> de Pontac, premier président au Parlement de Bordeaux, que, vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, les terres appartenant à ce personnage devaient d'être réputées bien meilleures pour la vigne que celles des propriétés contiguës, quoique toutes fussent formées d'un même sable caillouteux — la fameuse « grave » bordelaise — et que M<sup>r</sup> de Pontac n'eût mis entre ses voisins et lui que l'espace d'un fossé<sup>1</sup>.

Ces différences, où se reflète la diversité des conditions sociales, nos ancêtres les percevaient non seulement dans l'espace, d'une parcelle à l'autre, mais aussi, cela va de soi, dans le temps, quand, par l'effet d'une vente, une même vigne passait de mains aristocratiques en mains populaires, ou inversement

Lorsque, vers 1695, Jean Pasquier, greffier du Présidial d'Orléans, vend sa vigne à un paysan, il estime que le marchand à qui, en vertu d'un accord antérieur, il livrait le vin de cette vigne cessera de s'y intéresser, car, déclare-t-il, ce marchand « veut bien avoir affaire à un bourgeois, mais non pas à un païsan : un vin fin et délicat lui convient, mais il ne s'accommode point d'un vin grossier et dur à la vente »<sup>2</sup>. Jean Pasquier pose donc en principe que, par suite de la vente qu'il a faite, la qualité du vin va diminuer, comme celle du propriétaire de la vigne, et il en fait état devant les tribunaux, de la même façon qu'un moderne invoquerait aujourd'hui le témoignage du géologue.

Rien n'est plus ordinaire, au cours des deux siècles qui précèdent l'invasion phylloxérique, que les exemples de vignobles dont le produit s'avilit parce que le rang social du propriétaire s'est abaissé. Ce fut, après la Révolution, le cas du cru de Sillery, cité par La Bruyère au chapitre VI des *Caractères* (« ... au sortir d'un long dîner... dans les douces fumées d'un vin d'Avenay ou de Sillery... »). Les terres de Sillery ayant été vendues, écrit Jullien, en 1832, dans sa *Topographie de tous les vignobles connus*, « les excellentes vignes qui en dépendaient sont maintenant entre les mains de beaucoup de particuliers, parmi lesquels plusieurs grands propriétaires font encore de fort bons vins blancs, dignes de leur ancienne réputation ; mais les vigneron qui en ont acheté, cherchant plutôt la quantité que la qualité, en font de bien inférieurs ». Un autre très grand cru, celui de Château-Chalon, donne lieu, dans le même ouvrage, à des observations du même genre : « Le coteau qui fournissait cette précieuse liqueur appartenait au chapitre de Château-Chalon ; l'abbesse faisait garder les vignes, et le raisin restait sur le cep jusqu'au mois de décembre. Cette propriété a été vendue par petites portions à des particuliers qui, n'ayant plus l'unité d'intention et les moyens de conservation d'un grand propriétaire, sont obligés de vendanger avec la masse, et font des vins bien inférieurs à ceux d'autrefois. »

1. Nous devons l'indication au philosophe anglais John Locke, qui fit un long séjour dans le Midi de la France. Il nous dit tenir son information des marchands. Le fait l'avait frappé à cause de la haute réputation dont jouissait de son temps, en Angleterre, le cru de Pontac (John Locke, *Works*, 1801, t. X, p. 329).

2. Bibl. Nat., Réserve, Fonds MOREL DE THOISY, vol. 437, f<sup>o</sup> 157.

IV. — ANTAGONISME DE LA VITICULTURE ARISTOCRATIQUE  
ET DE LA VITICULTURE POPULAIRE

Il est reconnu, écrit en 1807 le Préfet du Cher, « que le gros propriétaire recueille de meilleur vin que le vigneron »<sup>1</sup>. Cette différence dans les résultats obtenus en supposait bien d'autres dans les méthodes, les attitudes et les ambitions. Elle entraînait avec elle une certaine animosité, qu'on sent poindre dans ces propos que Balzac prête à l'un de ses personnages, le père Séchard, qui, en 1821, cultive une vigne dans les proches environs d'Angoulême : « Les bourgeois, c'est-à-dire monsieur le marquis, monsieur le comte, messieurs ci et ça prétendent que j'ôte de la qualité au vin. A quoi sert l'éducation ? à vous brouiller l'entendement. Écoute : ces messieurs récoltent sept, quelquefois huit pièces à l'arpent, et les vendent soixante francs la pièce, ce qui fait au plus quatre cents francs par arpent dans les bonnes années. Moi, j'en récolte vingt pièces et les vends trente francs, total six cents francs. Où sont les niais ? La Qualité, la Qualité ! Qu'est-ce que ça me fait, la qualité ? qu'ils la gardent pour eux, la Qualité, messieurs les marquis ! Pour moi, la qualité, c'est les écus<sup>2</sup>. »

Aussi loin qu'on remonte dans le passé, on voit s'opposer comme d'irréconciliables ennemies la viticulture de qualité, pratiquée par des maîtres aristocratiques ou opulents, et la viticulture simplifiée, dont se contentent les petites gens. Elles tendent d'ailleurs à s'établir l'une et l'autre en des sites de caractère opposé.

La première, celle qui aspire à la qualité, donne sa préférence aux sols pauvres, sur lesquels la réussite des cultures de céréales serait impossible ou douteuse. C'est un fait d'expérience que la maigreur du terrain, en diminuant la puissance de la végétation de la vigne, améliore le fruit et relève le degré alcoolique du vin. La viticulture de qualité a ainsi, aux yeux de l'économiste, le grand mérite de rendre producteurs de richesses des sols dont les cultures alimentaires fondamentales ne pourraient à peu près rien tirer. La vigne, écrit le Dr Guyot dans les pages liminaires de son *Étude des vignobles de France* (1868), « prospère dans les terrains les plus arides et les moins propices aux céréales, aux racines et aux fourrages : elle est donc, par ce fait, le complément de toute agriculture ». Arthur Young, en plusieurs endroits de son voyage en France, met l'accent sur ce grand fait : « De là vient, écrit-il, que d'immenses étendues de terre peuvent être comptées en France au nombre des territoires de la plus grande valeur qui, sous notre climat, seraient absolument incultes ou du moins dont on ne pourrait tirer parti que comme garennes ou comme pacages pour les moutons. Telle est la grande supériorité que le climat donne à la France sur l'Angleterre<sup>3</sup>. »

Il est difficile que cet heureux partage dans l'affectation des terres puisse être maintenu quand la vigne est cultivée par des vignerons populaires en

1. Arch. nat., F<sup>10</sup> 435.

2. *Œuvres complètes*, Éd. Conard, t. XI, *Illusions perdues*, I, p. 298.

3. *Voyages en France*, traduction Henri SÉE, t. II, p. 532.

vue d'obtenir de gros rendements en quantité. La culture simplifiée à laquelle ces petites gens sont contraints par l'insuffisance de leurs moyens s'accommode difficilement des sols pierreux et escarpés où s'accrochent, souvent, les vignes de choix. Elle recherche les sols meubles des plaines, où des labours plus aisés procurent des récoltes plus abondantes. Quand on vise, dans la production du vin, la quantité plus que la qualité, il y a avantage à planter sur les terres fertiles qui conviennent à la culture du blé.

Cette viticulture sommaire qui dispute aux céréales et aux prairies les grasses terres des plaines fut, de tout temps, dénoncée comme un danger public par les adeptes de la viticulture d'élite. On suit, de l'époque impériale romaine au règne de Louis XV et au delà, les efforts répétés que firent les riches propriétaires détenteurs des vignes de qualité en vue d'obtenir du souverain la limitation, l'interdiction ou la suppression des plantations populaires.

La crainte de la disette, qu'ils invoquaient contre elles comme un moyen très sûr d'éveiller l'attention du gouvernement et d'émouvoir l'opinion publique, n'était pas le principal des griefs qui, dans la réalité, les animait contre les petits vigneron. Ils leur en voulaient, plus précisément, de porter atteinte à la réputation des crus en jetant sur le marché une masse de vins médiocres, de faire renchérir le bois merrain par l'abondante consommation qu'ils en faisaient pour leurs futailles, enfin, et surtout peut-être, d'élever les prétentions des salariés en leur démontrant par l'exemple qu'un cultivateur trop pauvrement pourvu pour pouvoir se suffire à lui-même par le blé et les pâtures avait néanmoins le moyen de s'assurer, par la vigne, une existence indépendante, qui le dispensait de louer ses bras aux gros propriétaires.

Ceux-ci ont obtenu à plusieurs reprises des pouvoirs publics, contre ce qu'ils auraient appelé volontiers la viticulture abusive, des interdictions ou des édits d'arrachage, dont on entend souvent donner des interprétations inexactes, qui pèchent par excès de simplicité. On nous laisse l'impression que ces mesures visaient la viticulture en général, alors qu'en réalité elles avaient seulement pour objet de faire obstacle aux empiétements de la viticulture populaire sur les terres arables. Il faut, pour discerner leur vrai sens, se reporter, chaque fois que cela est possible, au texte des requêtes qui les ont sollicitées, prendre connaissance, par exemple, du mémoire par lequel, en 1724, l'intendant en Guyenne, Boucher, expose la situation à laquelle le gouvernement royal tentera de porter remède par son édit de 1731, qui interdit les nouvelles plantations de vignes. « On estime, écrit Boucher, qu'il faudrait arracher indistinctement les vignes dans toutes les terres propres à porter des bleds, du chanvre, des foins et former de bons pacages, et ne laisser subsister que les vignes qui sont dans des terrains qui ne sont propres qu'à produire de bon vin<sup>1</sup>. » Une vingtaine d'années plus tard, un correspondant de l'intendant Tourny estimait que, pour réaliser cet assainissement de l'économie de la Guyenne, il eût fallu obtenir du roi l'ordre d'arracher

1. *Archives historiques du Département de la Gironde*, t. XLI, 1906, p. 264-265.

la moitié des vignes de la province<sup>1</sup>. En bien d'autres parties du royaume, des doléances du même genre furent formulées, à la même époque, non certes par des ennemis de la viticulture en général, comme le croyait, à tort, Arthur Young<sup>2</sup>, mais par des hommes qui comptaient parmi les viticulteurs les plus qualifiés, et qui eussent été unanimes à considérer comme une atteinte injustifiée à la richesse publique la destruction d'une vigne de qualité, occupant un terrain impropre à la culture des céréales. C'est l'opinion qu'expriment, après 1806, nombre de préfets de l'Empire, dans les rapports où ils préconisent le retour aux restrictions que l'Ancien Régime avait opposées à la prolifération des vignes populaires. Les seules vignes « dont la conservation importe à l'État », écrit l'un d'eux<sup>3</sup>, sont celles « qui sont établies sur des coteaux où la charrue ne pourrait être employée avec avantage ». Les autres, celles qui empiètent abusivement sur les terres fertiles et planes, ne s'en sont pas moins multipliées librement depuis la Révolution, et peut-être eût-il fallu recourir de nouveau, contre elles, aux édits d'arrachage, sans la brutale régression que le phylloxéra fit subir à l'ensemble du vignoble. Après la reconstitution des plantations, la viticulture de qualité reprit, auprès du gouvernement, ses instances séculaires, et obtint d'être protégée contre sa rivale par une arme d'un style nouveau, que lui a donnée depuis peu la législation sur les appellations d'origine des vins.

#### V. — PETITS VIGNOBLES ATTACHÉS AUX CHÂTEAUX ET AUX VILLES

On pouvait donc, dans les temps antérieurs aux chemins de fer, parler d'une condition sociale des vignobles, comme on le peut aujourd'hui d'une condition sociale des maisons ou des jardins<sup>4</sup>.

« Qu'ils la gardent pour eux, la Qualité, messieurs les marquis ! » dit le vigneron populaire que fait parler Balzac. Sous l'Ancien Régime, le vignoble de qualité était si ordinairement attaché aux résidences des personnes dites de condition que, pour faire comprendre sa distribution dans l'espace, il n'eût pas été sans intérêt de pointer sur la carte les résidences ordinaires des grands seigneurs et des hauts dignitaires de l'État. Il y a là comme une réhabilitation de ces descriptions géographiques des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, qui nous déçoivent tellement quand, sous un titre tel que : « État de la province

1. *Ibid.*, t. XLIII, 1908, p. 12, Mémoire anonyme adressé à Tourny, mai 1745.

2. Il s'étonne (*Voyages en France*, traduction H. SÉE, t. II, p. 532) de voir la vigne, « cette belle plante... décrite d'une façon inconcevable par nombre d'écrivains, et spécialement par des auteurs français, bien qu'elle permette au cultivateur de tirer de rochers pauvres et qui seraient autrement stériles, et même de rochers presque perpendiculaires, un profit aussi considérable que des plus riches vallées ».

3. Arch. nat., F<sup>10</sup> 435, Rapport du Préfet du Cher, 1807.

4. A. JULLIEN, *Topographie de tous les vignobles connus*, 3<sup>e</sup> éd., 1832, cite, p. 14, l'exemple caractéristique du vignoble d'Athis, non loin de Juvisy (Seine-et-Oise) : « Le clos dépendant du château contient 20 ha. de vignes qui, grâce aux soins du propriétaire, produisent des vins légers et agréables, bien supérieurs à ceux de presque tous les vignobles du département. Les autres crus de cette commune donnent des vins communs assez bons, mais inférieurs à ceux du clos. »

de... », où nous croyons voir la promesse d'une analyse du sol, du climat, ou de l'économie, elles nous présentent tout bonnement la liste des personnages de haut rang qui résident en cette province.

La vigne en effet — indépendamment du rite qui en faisait une dépendance nécessaire des églises et des couvents — tenait, dans les préoccupations de nos ancêtres, une telle place que quiconque, parmi eux, avait un rang, la cultivait pour l'honneur, autant que pour le profit, en sorte que la seule présence d'un château, ou d'une bourgade rehaussée de quelques maisons opulentes, suffisait à faire paraître un vignoble — qui restait nécessairement petit, quand le site était peu propre au commerce. Limitée, en bien des lieux, au seul clos seigneurial, cette viticulture de prestige n'en marquait pas moins, par le grand nombre de ses apparitions, le paysage de l'ancienne France. Elle y mettait une infinité de petites touches faisant contraste avec la masse des vignobles commerciaux concentrés dans les régions les plus avantagées sous le rapport des communications. Un auteur de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, parlant des vignes de la Limagne, dans le récit d'un voyage qu'il fit en Auvergne en 1787 et 1788, cite, en marge des gros vignobles proches de la voie navigable de l'Allier, des vignobles écartés, et moins bien placés pour le commerce, qu'il dit être attachés aux villes, aux bourgs et aux ci-devant châteaux<sup>1</sup>.

Présente, ou tout au moins désirée, dans tous les lieux où paraissent le luxe ou les signes de l'opulence, la vigne, celle qu'on cultive pour servir la bonne renommée d'une maison, est, dans la France médiévale, et reste, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'ornement ordinaire des villes. Elle les serre de près, s'installe même sur les terrains non bâtis qu'enferment leurs murailles : « Les dernières vignes que l'on rencontre sur les bords du Rhin en descendant le fleuve sont situées dans l'enceinte *intra muros* de la ville de Cologne »<sup>2</sup>, écrit le maire de cette ville, en 1811, au Ministre de l'Intérieur. Nombre de paroisses suburbaines, en 1789, se distinguent de leurs homonymes en accolant au nom de leur saint patron le suffixe *-les Vignes*, ou *-des Vignes*<sup>3</sup>. Et, de même que la qualité du vin était en rapport avec le rang social du maître du vignoble, on retrouvait, dans les produits de ces vignobles suburbains, comme un reflet de la distinction de la cité dont ils dépendaient. Aux yeux d'un contemporain de Louis XII, il est conforme au cours des choses humaines que le vignoble de Paris surpasse tous les autres en qualité, comme l'écrit en 1514 Guillaume Budé<sup>4</sup>. Et si la réputation des crus parisiens fut anéantie, dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, par les irrésistibles progrès de

1. LEGRAND D'AUSSY, *Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne*, t. I, an III, p. 347-348.

2. Arch. Nat., F<sup>10</sup> 436.

3. Exemples : Saint-Jean-des-Vignes près de Soissons ; Saint-Thibaut-des-Vignes près de Lagny ; Saint-Martin-ès-Vignes près de Troyes ; Saint-Lubin-des-Vignes près de Chartres ; Saint-Vincent-des-Vignes près d'Orléans ; Sainte-Foy-des-Vignes et Saint-Laurent-des-Vignes près de Bergerac, etc.

4. *De Asse et partibus ejus*, Paris, 1514, f<sup>o</sup> CXL, ro : « *Sanorum judiciorum consensu constat vina Francica, id est Parisina omnibus... praezellere* ».

la viticulture à bas prix, d'autres villes, moins populeuses, réussirent à soutenir plus longtemps la qualité des leurs. A la fin de l'Ancien Régime, on pouvait dire de plus d'une province que le meilleur de ses vins était celui qu'on récoltait sous les murs de sa métropole. En 1789, un rapport émanant de l'Intendance d'Orléans place au premier rang des vins de l'Orléanais ceux que produit la partie du Val d'Orléans la plus proche de la ville<sup>1</sup>. Sous le Second Empire encore, le D<sup>r</sup> Guyot, dans son *Étude des vignobles de France*, signale que les vignes les mieux cultivées du département de la Haute-Saône sont celles qui couvrent les pentes mêmes de la hauteur de Vesoul, et que les meilleurs vins du département du Puy-de-Dôme se récoltent au Puy de Chanurgue, qui domine immédiatement au Nord la ville de Clermont. A aucun moment peut-être l'association de la ville et du vignoble ne s'est affirmée avec autant de force que vers la fin du moyen âge. Elle se manifestait alors jusqu'au delà des limites où le climat peut permettre une viticulture rémunératrice. Au xvi<sup>e</sup> siècle encore, il y avait des vignes dans les proches environs d'Amiens<sup>2</sup>, de Caen<sup>3</sup>, de Cambrai<sup>4</sup>, de Valenciennes<sup>5</sup> et de Louvain<sup>6</sup>.

#### VI. — CONTRAINTES PHYSIQUES ET VOULOIR HUMAIN

L'ensemble des témoignages que nous ont légués, aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, observateurs, agronomes ou hommes de gouvernement nous conduit donc à expliquer la répartition des vignobles de qualité et les variations locales de leurs caractères d'une manière dont nos contemporains diraient volontiers qu'elle est la négation même de la géographie.

Sans doute, depuis l'avènement du machinisme, les conditions du commerce du vin ont-elles été profondément transformées. Mais la répartition géographique et la physionomie des vignobles n'ont pas changé au point de justifier l'écart qui, dans l'interprétation des faits, sépare les deux conceptions. Il y a, sur ce sujet, comme une querelle des Anciens et des Modernes où il est difficile de prendre parti, chacune des opinions en présence s'appuyant sur des faits incontestables.

L'impossibilité de rejeter absolument l'une ou l'autre invite à chercher la part de vérité que peut enfermer chacune d'elles. Elles visent, en réalité, des faits distincts quoique étroitement associés, les théories anciennes considérant surtout les fins — profit, honneur, ou les deux ensemble — que se proposent les créateurs de vignobles, tandis que les modernes mettent l'accent sur les moyens par lesquels la nature peut aider à la poursuite de ces fins.

1. Arch. départ. Loiret, C 26.

2. « Le territoire de Cagni près d'Amiens n'est pour ainsi dire qu'un vignoble » (CHAPTAL, article *vigne*, dans ROZIER, *Cours complet d'agriculture*, t. X, an VIII, p. 104, col. 2).

3. « Le terroir de Caen a cette particularité qu'encor que la Normandie ne porte guère de vins, toutesfois il en croist d'assez passables à Caen » (D. T. V. Y. [D'AVITY], *Les estats, empires, royaumes et principautez du monde*, ouvr. cité, p. 51).

4. Comptes de la cathédrale de Cambrai, cités par H. DUBRULLE, *Cambrai à la fin de moyen âge*, 1903, p. 172.

5. H. et P. D'OUTREMAN, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, 1639, p. 246.

6. A. BACCI, *De naturali vinorum historia*, 1596, p. 338 E.

Pour mettre le vignoble en état d'exporter aisément vers les grands marchés du vin, ou pour éviter que l'éloignement ne le rendit inaccessible aux citadins dont il était la joie et l'orgueil, le planteur devait, dans les temps antérieurs au chemin de fer, ne point sortir de certaines régions, dont la position et l'étendue sont avant tout déterminées par des opportunités d'ordre humain, qui tiennent à la géographie commerciale, à la géographie administrative ou à l'histoire, et vont assez souvent à l'encontre des indications de la géographie physique. Mais, à l'intérieur de cette aire, le fondateur du vignoble n'a eu garde de négliger ce qui, dans la disposition naturelle des lieux, pouvait çà et là favoriser son dessein. Il s'est efforcé d'attacher ses plantations aux sites dont la constitution géologique, le relief et l'exposition lui promettaient un succès plus facile. Par là s'établit, mais dans le menu détail bien plus que dans les grandes lignes, le lien de la géographie viticole à la géographie physique. Leur désaccord, sur le plan régional, n'exclut pas d'innombrables conciliations locales. Ainsi s'expliquent, dans les commentaires qui ont été faits de la répartition géographique de nos vignobles, tant d'interprétations contradictoires. Ainsi paraît la vanité des pétitions de principe suivant lesquelles les causes de cette répartition devraient être cherchées dans la seule nature ou dans la seule volonté humaine.

Il faut, pour comprendre les faits, les voir sous leurs deux aspects, dont l'un exprime la résistance, et l'autre la soumission aux conditions naturelles. Plus la résistance est audacieuse et plus elle exige de souplesse dans l'utilisation des possibilités du terrain. Pluies ou grands froids n'ont point empêché qu'au moyen âge les bourgeois de Caen et de Rodez aient voulu, comme ceux des autres villes, avoir leur vignoble : dans la limite des distances que les moyens de transport d'alors permettaient d'atteindre en l'espace d'une journée, ils ont donc recherché tout ce que le territoire dépendant de leur ville pouvait contenir d'emplacements naturellement favorables. Ceux de Caen ont trouvé pour leurs vignes, sur les coteaux d'Argences<sup>1</sup>, à 18 km. de la ville, une protection contre les vents pluvieux ; ceux de Rodez, dans le vallon de Marcillac<sup>2</sup>, à 20 km., un adoucissement au climat d'altitude.

Ces sites n'eussent pas suffi cependant, par leurs seuls mérites, à faire naître le vignoble. Il fallait encore qu'ils fussent placés en une région où l'homme jugeait avantageux ou désirable d'implanter la viticulture. Mais, en cette matière — et de là vient la difficulté des problèmes de géographie viticole —, l'ambition humaine s'est fixé des objectifs généralement très différents de ceux que lui eût suggérés un simple programme d'exploitation des possibilités naturelles.

Cette reconnaissance attentive et minutieuse du terrain et du relief, que les théoriciens d'aujourd'hui placent, en imagination, à l'origine de notre

1. « A Argences, qui est à trois lieues près, les vins sont très bons, et les habitants de la ville de Caen s'y fournissent ordinairement » (D. T. V. Y. [D'AVITY], ouvr. cité). Le témoignage vaut pour la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle.

2. A Marcillac, sous le Second Empire, les « vignobles sont possédés par de riches habitants de Rodez » (D<sup>r</sup> J. GUYOT, *Étude des vignobles de France*, 1868, t. II, p. 57).

histoire viticole, a eu lieu, certes, mais ses effets les plus apparents se localisent à l'intérieur de certains territoires que circonscrivent des limites de possibilités d'action, hors desquelles les plus belles virtualités du sol et du climat sont souvent restées sans emploi. C'est ainsi qu'en Bassin Aquitain l'alluvion ancienne caillouteuse appelée *grave*, qui accompagne le cours de la Garonne dans toute la traversée des plaines, et qui est considérée comme propre à nourrir des vignobles de qualité, n'en porte point de notables hors des limites de l'ancien diocèse de Bordeaux. C'est ainsi que les grands crus de la côte de Bourgogne ne sont nulle part plus fameux ni plus rapprochés qu'à l'intérieur de l'ancien diocèse d'Autun ; que ceux de la Côte de Champagne disparaissent, quoique le terrain ne cesse point de leur être favorable, au Sud des marais de Saint-Gond, qui séparaient, au moyen âge, le diocèse de Châlons du diocèse de Troyes ; que, sur la rive droite de la Loire, le noble « pineau » de Touraine et d'Anjou disparaît au delà de la limite inférieure du diocèse d'Angers.

Dans l'ensemble, c'est bien la résistance aux contraintes physiques qui prévaut, et c'est à elle que nous devons les parties les plus précieuses de notre patrimoine viticole, car il va de soi que, si les fondateurs de nos vignobles avaient été aussi dociles qu'on le dit aux suggestions de la nature, ils se fussent bien gardés d'aventurer leurs plantations hors de la région méditerranéenne, que la science nous représente comme la seule où les exigences climatiques de la vigne à vin soient pleinement satisfaites.

La propagation de cette plante sous le climat de la France du Centre et du Nord-Est est une violence faite à la nature, ainsi d'ailleurs que nombre de belles découvertes qui sont venues enrichir les possibilités de la viticulture, ou tout au moins ajouter à la variété de ses produits, chaque fois que, dans les régions où les circonstances historiques et les nécessités économiques ont appelé les entreprises des créateurs de vignobles, les sites naturellement favorables n'ont pas eu une étendue suffisante pour recevoir toutes les plantations. Il a fallu, alors, suppléer par l'art aux insuffisances du milieu physique, et inventer des moyens d'implanter la vigne de qualité sur les terrains les moins préparés, par nature, à la recevoir.

Le fameux vignoble bordelais en témoigne avec éclat. Parmi les plaines et les bas plateaux que traverse, dans la région de Bordeaux, le cours inférieur de la Garonne, il n'y a pas abondance de sites bien abrités, ni de ces sols calcaires que les ouvrages didactiques nous représentent comme les plus favorables à la viticulture de qualité. Sur de larges surfaces, au contraire, se déploient, de part et d'autre des grands cours d'eau qui descendent vers la Gironde, des nappes alluviales de divers âges, siliceuses ou argileuses. Pour donner au vignoble une importance en rapport avec les avantages économiques exceptionnels que lui assurait le proche voisinage du port de Bordeaux, on ne pouvait éviter de l'étaler sur ces terrains plats où les inconvénients du manque d'abri, à si peu de distance de la mer, sont aggravés par ceux d'un ciel pluvieux. Le climat de Bordeaux, avec ses 800 mm. de précipitations annuelles, compte en effet parmi les plus humides du littoral atlantique français.

L'esprit inventif des viticulteurs antiques eut raison de ces difficultés. Pour que Bordeaux pût récolter, sous ses murs mêmes, un vin de qualité, digne des fructueux débouchés qu'assuraient les relations maritimes avec l'Europe du Nord, ils élaborèrent, peu après l'établissement de la paix romaine, un cépage dont Pline et Columelle nous disent qu'il était hâtif, peu sujet à la coulure, résistant aux vents et aux pluies, mieux à son aise dans les lieux frais et humides que dans les lieux chauds et arides, et donnant en quantité, même en terrain maigre, un vin de bonne garde qui s'améliorait en vieillissant<sup>1</sup>. Ce plant, que les Romains appelaient *biturica*, d'un nom emprunté à celui des Bituriges de Bordeaux, qui en faisaient une exploitation brillante, après l'avoir emprunté, semble-t-il, aux pays cantabriques<sup>2</sup>, avait donc les qualités voulues pour vaincre les obstacles que le climat et les sols du littoral gascon peuvent opposer à une bonne fructification de la vigne. Les mêmes propriétés distinguent notre *cabernet* qui peuple actuellement les meilleures parties du vignoble bordelais, et que le langage populaire local nomme *vidure*, nom que l'érudite Adrien Valois, dans sa *Notitia Galliarum* (1675), considère comme dérivé de *biturica*.

L'ingéniosité des planteurs ne s'en est pas tenue là. Au XIII<sup>e</sup> siècle, un rapide épanouissement de la prospérité du commerce d'exportation des vins vers l'Angleterre a fait ressentir, à Bordeaux, un tel besoin d'espaces libres pour de nouvelles plantations qu'on est allé jusqu'à transformer en vignobles les terrains vulgairement appelés *palus*, c'est-à-dire les prairies humides établies sur l'argile des fonds de vallée. Le vin qu'on récolte sur ce sol gras et frais est, d'ordinaire, aussi mauvais qu'abondant, mais l'un des titres de gloire de l'ancienne viticulture bordelaise est d'avoir réussi à former, même sur ces terres basses qu'il fallait défendre contre les inondations, quelques crus de bonne qualité, notamment dans le proche voisinage de la ville, à Paludate, à Quinsac et dans la plaine de Queyries. Le naturaliste Louis Bosc citait Queyries, en 1821, parmi les crus recherchés du vignoble bordelais, et louait l'habileté avec laquelle les vigneronns de ce canton<sup>3</sup>, pour adapter leur culture aux différences très sensibles qui résultent, en terrain submersible, des moindres dénivellations, plantaient des cépages tardifs dans les parties les moins humides, et des cépages hâtifs dans les parties les plus humides, de façon que tous ces plants fussent mûrs en même temps.

La vraie marque de la prédestination viticole d'une région paraît dans les efforts qu'on y fait pour implanter des vignobles de qualité jusque sur les terrains défavorables. Cet effort témoigne, en effet, de l'empressement des planteurs à profiter d'une situation géographique qui seconde leurs desseins. Ils ont tôt fait d'occuper les meilleurs sites et ne laissent aux tard-venus que les emplacements affectés de quelque défaut de nature, qu'il faut corriger par l'amendement du terrain ou par la sélection d'un cépage approprié.

1. PLINE, *Hist. Nat.*, XIV, 27. — COLUMELLE, III, 2, 19.

2. J'ai examiné cette question dans mon ouvrage *La création du vignoble bordelais*, Angers, Éditions de l'Ouest, 1952, p. 27-30.

3. *Encyclopédie méthodique, Agriculture*, t. VII, 1821, p. 761 et 805.

L'amendement initial, complété par les soins d'une culture minutieuse, met la jeune vigne en état d'affirmer sa qualité. Elle ne le fait qu'à la longue, et comme cherchant la nuance où elle s'arrêtera. Mais cette nuance, une fois fixée, exprime avec une telle délicatesse les propriétés naturelles ou acquises du sol du vignoble qu'il serait impossible de la reproduire exactement sur un autre terrain, même analogue et proche. Ce fait, déjà familier aux agronomes romains, est de ceux qui ont contribué à faire considérer l'aptitude à la production des vins de choix comme le privilège d'un très petit nombre d'emplacements, que l'art des hommes aurait seulement consisté à découvrir. A la vérité, la qualité du produit de la vigne est le fruit d'un long et délicat travail d'adaptation, que l'homme conduit différemment suivant la nature des milieux qui s'offrent à ses entreprises. De ce qu'un cépage noble dégénère quand on le transplante en un autre terrain, il ne faut pas conclure que le premier emplacement, où il donnait sa mesure, avait été discerné, par une prospection habile, entre mille autres incapables de produire de bons vins. En fait, beaucoup parmi ces mille autres, auraient pu, s'ils avaient été plantés, se distinguer par des produits non moins estimables, quoique différents.

La viticulture, sous les climats qui la tolèrent, s'accommode, on l'a dit et répété, des terrains les plus divers. La Moselle, le Rhin, l'Anjou, Bordeaux et bien d'autres lieux fameux par leurs vins attestent qu'elle peut donner sur les roches cristallines, les schistes primaires ou les alluvions siliceuses d'aussi nobles produits que sur les calcaires. Aussi le rôle du terrain, dans l'élaboration d'un grand cru, ne va-t-il guère au delà de celui de la matière dans l'élaboration d'une œuvre d'art. Il n'y a pas moins d'excès à définir les grands crus bordelais comme une « conséquence »<sup>1</sup> de la présence de la terre de graves qu'il n'y en aurait à représenter l'art ogival comme un don du calcaire lutétien.

Mais les œuvres humaines qui tirent leur substance du sol même où elle sont implantées paraissent en être, à la longue, de naturelles excroissances. Il en est ainsi de nos vieux et nobles vignobles, si intimement et harmonieusement associés au terrain qui les porte qu'ils semblent s'y être formés d'eux-mêmes, comme par l'effet d'une génération spontanée. De là vient peut-être que les explications naturalistes, depuis un siècle, aient été si généralement acceptées. Le crédit qu'elles ont trouvé est l'un des signes de la parfaite et très ancienne réussite de la viticulture française. Le spectacle de la création d'un vignoble de qualité en terrain neuf est devenu chez nous, depuis longtemps déjà, chose si rare, que nos contemporains ne se représentent plus ce qu'il faut de labeur et d'ingéniosité, en pareille entreprise, pour contraindre la nature à donner ce que jamais, d'elle-même, elle n'eût offert à l'homme.

Il appartient à l'histoire de nous en rendre le sentiment.

ROGER DION.

1. C'est l'expression qu'emploie, en 1842, l'agronome PETIT-LAFITTE, dans sa description du vignoble de Bordeaux (G. LAFFORGUE, *Le vignoble girondin*, 1947, p. 25).